

Charles-Théodore de Fortzheim d'Urspelt est présent à un acte daté de Clervaux, le 9-1-1636 ; le 19 juin de la même année il signe son témoignage sous le nom de Charles-Diederich de Portzem. <sup>30)</sup>

Le 17-1-1641 ce dernier et sa femme déclarent avoir relâissé leur vouerie de Nochem aux époux J. Weynants de Kautenbach contre un « rendage » annuel de 6 fl. petits, 1 maldre de bled, 1/2 de seigle et 1/2 d'avoine, mesure de Wiltz et 3 chapons. <sup>31)</sup>

Détail significatif pour l'époque : un décret du Conseil Provincial, daté du 21-6-1663 et rendu sur une requête de Charles Diederich de Portzem qui se plaignait de ce que la veuve Capars Heinen de Colpach avait marié un de ses fils sans son consentement à donner en tant que seigneur de Colpach. <sup>32)</sup>

Nous avons encore repéré le nom de Charles Diederich en 1622, à l'occasion d'un échange de biens à Colpach avec Schumachers Marey. <sup>33)</sup>

Le 1-4-1670 Charles Théodore de Portzem et son épouse Elisabeth de Colpach vendent à grâce de rachat leur dîme de Holler dite part des Portzem et leurs cens de Wiltz pour 350 patagons ou reichsthalers. <sup>34)</sup>

Charles Diederich décéda entre 1670 et 1672 ; dans une sentence du Conseil Provincial du 21-7-1672 il est question de ses héritiers. <sup>35)</sup>

D'après Pruvost, les Pfortzheim-Bergh eurent deux fils : Jean-Henri et François Charles. <sup>36)</sup> Ne faudrait-il pas y ajouter Marie Salomé et Hans Diederich ?

MARIE SALOME (qui orthographiait de Portzenheim) était la seconde femme de Jean Evrard de Stein, seigneur de Bettendorf. Son nom se trouve sur des documents datés de 1714 et 1733. <sup>37)</sup>

Sous le nom de HANS DIEDERICH de Portzem, un membre de cette famille emprunta en 1673 à Nicolas Hoffelt, bourgeois de St-Vith, 200 écus, somme pour laquelle il donna en gage ses rentes de Schonecken. <sup>38)</sup>

FRANÇOIS-CHARLES, époux de Marie Schutz de Charage, eut un fils, JEAN-HENRI, qui naquit en 1715 et que l'on retrouve en 1783 seigneur d'Ober- et Nieder-Colpach, coseigneur de Vance. <sup>39)</sup>

Les excellentes relations qui existaient entre Jean-Henri et la famille de sa mère trouvèrent leur couronnement quand, le 1-3-1754, Jean Schutz, curé à Hondelange et Anne Claire Schutz, épouse du juge Fr. Grognard d'Arlon, léguèrent au seigneur de Colpach tous leurs biens sis à Haut-charage, Linger et Petange. En reconnaissance de cet acte, Jean-Henri s'engagea à verser à chacun des donateurs une rente annuelle se composant de 8 maldres de blé, 8 m. de méteil, 5 maldres d'avoine, 3 maldres de pois et 20 reichsthalers en espèces.

Il s'agissait en l'occurrence d'une donation d'importance car, au cours de la même année, Jean-Henri adressa au Gouvernement de Bruxelles une requête en obtention des deux tiers souverains de la triple